

**Novembre 2006**



---

**The Voice of Business in the Mediterranean**

**Comment améliorer le climat des investissements  
dans la Région méditerranéenne ?**

**Mohamed Sassi**

## Sommaire

### Liste des sigles

### Introduction

#### I) Une situation régionale qui appelle à des réformes urgentes

- 1) Contexte économique politique et IDE dans la région méditerranéenne
  - a) *Etat des IDE de la région : vers un renversement de situation*
  - b) *La distribution des investissements demeure inégale*
- 2) L'urgence des réformes pour les pays de l'UMCE

#### II) Les moyens à mettre en œuvre par chaque pays

- 1) IDE dans la zone méditerranéenne : les réformes gouvernementales
  - a) *Typologie des contraintes internes*
  - b) *Agir contre les contraintes internes est une priorité*
- 2) Les critères d'évaluation du climat des investissements
  - a- *La création et la liquidation des entreprises*
  - b- *Exécution des contrats*
  - c- *Recrutement des travailleurs*
  - d- *La protection des investisseurs : améliorer la gouvernance des entreprises*

#### III) La coopération régionale comme vecteur d'une meilleure compétitivité pour l'ensemble de la région

- 1) L'exemple du textile comme secteur sensible
- 2) Priorité au bilatéral : une tendance à inverser
- 3) Intérêt de l'intégration régionale

### Conclusion

- 1) Rôle de l'Union Européenne
- 2) Rôle des gouvernements des pays méditerranéens

### Annexes

## Liste des sigles

UE :	Union européenne
BEI :	Banque Européenne d'Investissement
FEMIP :	Facilité Euro-Méditerranéenne d'Investissement et de Partenariat
IDE :	Investissement Direct Etranger
MENA :	Middle East and North Africa
UNICE :	Union des Confédérations de l'Industrie et des Employeurs d'Europe
UMCE :	Union Méditerranéenne des Confédérations d'Entreprises
ANIMA :	Réseau Euro-Méditerranéen des Agences de Promotion des Investissements
PPM :	Pays Partenaire Méditerranéen
PME :	Petites et Moyennes Entreprises
CT :	Commissions Thématiques
PV :	Procès verbal
OCDE :	Organisation de Coopération et de Développement Economique
PECO :	Pays de l'Europe Centrale et Orientale
MIPO :	Observatoire Méditerranéen pour la Promotion des Investissements
RNB :	Revenu National Brut
PNB :	Produit National Brut
GAFI :	General Authority for Investment and Free Zones (en Egypte)
ALE :	Accords de Libre Echange
AELE :	Association Européenne de Libre-échange
CE :	Commission Européenne
IPEV :	Instrument de Politique Européenne de Voisinage

## Introduction

Les pays méditerranéens disposent d'atouts susceptibles de constituer des facteurs d'attraction pour les investisseurs étrangers : leur proximité géographique par rapport à l'Union européenne, le bon niveau de leur infrastructure, une main-d'œuvre disponible et souvent bien formée, à des coûts inférieurs à ceux de l'Union européenne (UE). Pourtant, l'Europe n'injecte dans cette région que 5% de ces investissements privés mondiaux.

Dans la perspective de la création d'une zone de libre-échange méditerranéenne à l'horizon 2010, les efforts des pays de la zone pour l'amélioration de leur climat des investissements s'accroissent. Les approches « consistent à mettre davantage l'accent sur les réformes, à conclure des partenariats avec la société civile et à s'engager largement auprès des pays concernés au travers d'initiatives telles que le processus de Barcelone et la politique de voisinage de l'Union européenne, stratégie régionale de la Banque mondiale et la Facilité Euro-Méditerranéenne d'Investissement et de Partenariat (FEMIP) de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) »<sup>1</sup>.

### Encadré 1.

#### Partenariat euroméditerranéen

Lancé par l'Union européenne et les pays des rives sud et est de la Méditerranée à Barcelone en novembre 1995, le Partenariat euro-méditerranéen a pour ambition de créer avec les pays du Maghreb et du Mashrek une zone de paix et de prospérité commune.

Organisé selon trois volets (politique, économique et financier, culturel et humain), il est placé depuis l'origine sous l'égide des ministères des Affaires étrangères, y compris le volet économique qui a naturellement vocation à être sous l'égide du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie. Le pilotage du Partenariat est notamment assuré par une réunion ministérielle Affaires étrangères tous les six mois. Chaque pays est représenté par un Ambassadeur au sein du comité des hauts fonctionnaires Euromed. Par ailleurs, des recommandations sont émises lors de réunions ministérielles spécifiques, notamment dans le cadre de la coopération industrielle (depuis 1996), du commerce (depuis 2001), de l'économie et des finances (depuis 2005).

Le partenariat Euromed regroupe les 25 pays membres de l'UE et le Maroc, l'Algérie, la Tunisie, l'Egypte, Israël, la Jordanie, le Liban, la Syrie, les Territoires palestiniens et la Turquie.

Source : <http://www.exporter.gouv.fr/exporter/Pages.aspx?iddoc=115&pex=1-2-40-115>

<sup>1</sup> « Forum régional sur le climat d'investissement dans le Sud du bassin méditerranéen et au Proche-orient », Le Caire - Egypte, 28-29 novembre 2005.

Les engagements de la BEI sont de l'ordre de 4,808 Mds € en 1995-1999 ; de 6, 5 Mds € en 2000-2006 ; la politique de prêts suit 3 axes: le développement du secteur privé et le renforcement sur secteur financier local ; la création d'infrastructures de base ; le soutien de projets de dimension régionale. La Facilité euro méditerranéenne d'investissement et de partenariat (FEMIP) créée en 2002 vise à encourager l'investissement en faveur du secteur privé. Sur le plan macroéconomique, l'investissement direct étranger (IDE) est le facteur majeur qui permet de diminuer le chômage, de faciliter le commerce et d'atteindre le taux de croissance désiré.

En octobre 2003, le groupe de travail « Coopération industrielle euro-méditerranéenne » de la Commission européenne a approuvé à Rome des lignes d'action centrées sur l'amélioration du milieu administratif et réglementaire dans lequel travaillent les entreprises, la modernisation industrielle, la promotion de l'innovation, l'amélioration de l'accès des PME au financement et le développement de l'esprit d'entreprise.

Dans le même esprit, d'autres initiatives sont lancées par les pays du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (ou MENA<sup>2</sup>). La plus récente, intitulée « Initiative on Governance and Investment for Development »<sup>3</sup>, tente de promouvoir de larges réformes pour appuyer le climat d'investissement, moderniser les structures de gouvernance, renforcer les partenariats régionaux et internationaux et promouvoir une croissance économique soutenue dans la région MENA.

Une autre approche est celle des confédérations patronales. Celle-ci consiste à renforcer le niveau de compétitivité de leurs entreprises adhérentes à travers la coordination avec leurs correspondantes méditerranéennes. Le VIe sommet euro-méditerranéen des milieux d'affaires (l'UNICE<sup>4</sup> et l'UMCE<sup>5</sup>) met l'accent sur l'importance de la coopération dans le domaine de la politique des entreprises<sup>6</sup>. La déclaration finale du sommet s'est adressée au sommet euro-méditerranéen des chefs d'Etat et de gouvernement, réuni à Barcelone les 27 et 28 novembre 2005 pour célébrer le 10<sup>e</sup> anniversaire du partenariat euro-méditerranéen.

---

<sup>2</sup> Initiales de Middle East and North Africa.

<sup>3</sup> Cf. Document l'OCDE : [http://www.oecd.org/pages/0,2966,en\\_34645207\\_34645535\\_1\\_1\\_1\\_1\\_1,00.html#Investment](http://www.oecd.org/pages/0,2966,en_34645207_34645535_1_1_1_1_1,00.html#Investment)

<sup>4</sup> Union des Confédérations de l'Industrie et des Employeurs d'Europe.

<sup>5</sup> Union Méditerranéenne des Confédérations des Entreprises.

<sup>6</sup> « Coopération des entreprises euro méditerranéennes dans la promotion des investissements conjoints et dans la coopération technologique et industrielle » (Document de travail), VIe sommet euro-méditerranéen des milieux d'affaires, Valence, 23 novembre 2005.

Il faut souligner ici le rôle des agences telle que ANIMA (Réseau Euro-Méditerranéen des Agences de Promotion des Investissements) qui consiste à promouvoir les investissements dans la région. Cependant, l'intégration commerciale et économique ne peut se passer d'un dialogue entre les organismes patronaux et les pouvoirs publics. D'où l'importance, aux yeux de l'UMCE, de mettre en commun la voix des différentes confédérations dans chaque Pays Partenaire Méditerranéen (PPM) au sein de commissions thématiques.

L'une des trois Commissions Thématiques (CT) de l'UMCE s'est fixée pour objectif « le Développement du Monde des Affaires et du Climat des Investissements » (CT 2) pour un positionnement stratégique de l'entreprise méditerranéenne sur l'échiquier mondial<sup>7</sup>. S'efforçant d'exprimer le point de vue des différentes organisations patronales représentées, la CT 2 souhaite refléter le point de vue patronal sur la question des investissements, ainsi que de renforcer le dialogue entre le privé et le public. Par conséquent, elle s'est fixé pour mission de :

- ✓ Stimuler la croissance économique et l'emploi dans les PPM
- ✓ Promouvoir la coopération industrielle entre les entreprises méditerranéennes
- ✓ Accroître les investissements directs étrangers dans la région
- ✓ Participer à la définition des projets d'infrastructures pour l'essor des PPM
- ✓ Introduire plus de flexibilité et de dynamisme en matière d'accès au financement
- ✓ S'impliquer dans le nouvel Instrument de Partenariat de la Politique de Voisinage (IEVP) de la Commission Européenne
- ✓ Pratiquer le transfert de *know how* Sud/Sud et Nord/Sud

Une première réunion de la CT 2 (Cf. PV CT2 du 11 septembre 2006) s'est achevée sur de fortes conclusions<sup>8</sup>, en particulier l'urgence d'établir assez rapidement un « Manifeste » adressé à la Commission Européenne, aux gouvernements des PPM ainsi qu'à l'UMCE elle-même.

---

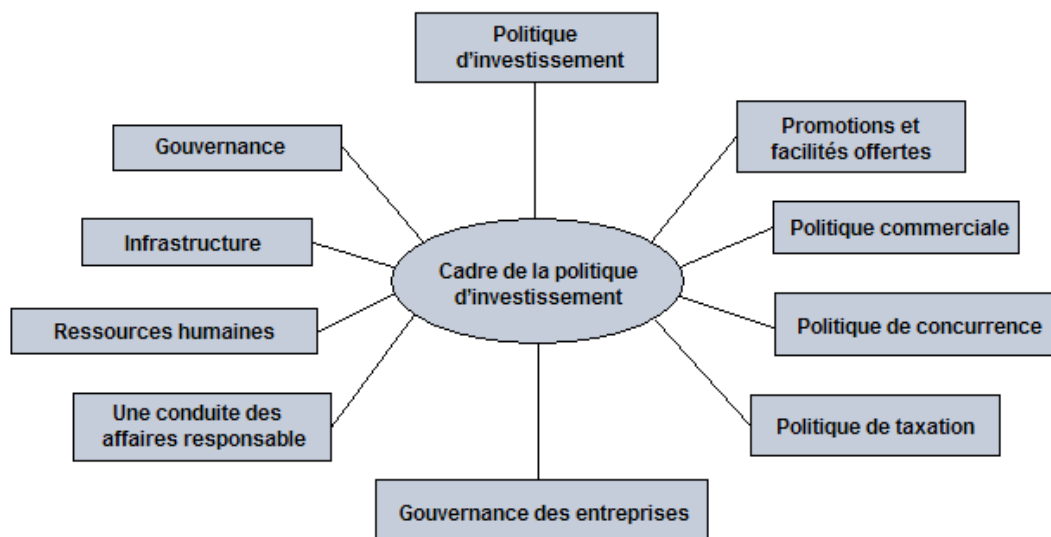
<sup>7</sup> Les trois commissions thématiques sont : 1- Commission du Suivi Macro –Economie et des Prévisions, 2- Commission du Développement du Monde des Affaires et du Climat d'Investissement, 3- Commission de la Technologie, Innovation, Education, Recherche et Développement (Cf. « La structure des commissions thématiques », Annexe 3).

<sup>8</sup> Cf. Communiqué de Presse, Annexe 1.

D'autre part, la conclusion de la réunion, se basant sur les présentations des représentants présents et sur les termes de référence de la CT 2, ont permis de rassembler les différentes idées proposées et de proposer un cadre méthodologique de travail pour les prochaines réunions<sup>9</sup>. Ainsi, il a été proposé de faire cette étude « état des lieux » qui servira de base pour l'avenir de la CT 2.

Lors de la première réunion de la CT 2, l'UMCE s'est fixé comme premier objectif interne de procéder à des inventaires des programmes nationaux et internationaux en ce qui concerne le climat des investissements. L'ensemble des données recueillies contribue à enrichir le débat existant sur les possibilités d'amélioration des climats des investissements et du monde des affaires dans la région méditerranéenne. La démarche de l'UMCE veut servir au suivi critique des réformes existantes et dont l'interprétation devrait permettre de proposer des solutions adaptées et selon les normes internationales. On peut donc s'inspirer du cadre proposé par l'OCDE dans ce domaine.

**Graphique 1. Les dix principaux critères de l'OCDE pour une meilleure politique d'investissement**



<sup>9</sup> Mohamed Sassi (UMCE), « Conclusion », CT 2 meeting, Le Caire 11 septembre 2006.

Le cadre pour les politiques d'investissement admet que les besoins des pays aux niveaux de développement différents appellent à une approche flexible et moins prescriptive. Tout dépend de l'arrangement institutionnel qu'on trouve dans chaque pays.

Certaines politiques d'investissement sont transférables à toute forme d'arrangement institutionnel. Les politiques de transparence et de concurrence, les lois de marché, et la protection de la propriété intellectuelle, etc. sont tous des principes applicables dans chaque pays. Cependant, ils prennent d'autres formes selon l'arrangement institutionnel existant. En d'autres termes, une réforme qui réussit dans un pays donné ne peut convenablement réussir dans un autre pays sans qu'elle soit adaptée. Certaines réformes appliquées textuellement peuvent parfois fonctionner.

Dans le cas des pays méditerranéens, l'intégration régionale est aussi un facteur essentiel, dans la mesure où la taille des marchés constitue un important levier et un facteur de rentabilité pour l'IDE. Cette perspective régionale non seulement modifie profondément la perception du climat des investissements dans chaque pays, mais elle impose une approche globale pour la région dans son ensemble. L'infrastructure et les réseaux de transport, par exemple, imposent une réflexion sur des solutions qui n'ont jamais existé.

L'étude présente doit donc assumer qu'il existe des spécificités dans chaque pays et doit tenir compte de l'impératif régional. D'où l'importance des débats inter-pays tels que la CT 2 de l'UMCE. Se basant sur des documents officiels des milieux d'affaires et une documentation riche sur la question, l'analyse présente tiendra compte des points de vues exprimés lors de la première réunion de la CT 2. Son originalité tient à ce qu'elle reflète les thèmes et les points essentiels évoqués dans les présentations, ainsi que la discussion qui s'en est suivie. Dans cet esprit de concertation, l'étude présente tente de dégager un point de vue reflétant les préoccupations des différentes confédérations qui participent à la CT 2.

Un deuxième volet de cette étude sera traité distinctement. Il sera réservé à établir des « fiches pays » sous forme d'inventaires des réformes par pays. Cela permettra de relever des recommandations spécifiques et générales applicables. Parmi les thèmes à aborder dans cet inventaire, on peut citer :



- (1) les diagnostics : trouver ce qui empêche les investissements et le développement;
- (2) comment résoudre le problème ? : déterminer quelles sont les meilleures pratiques à suivre et ce qui fonctionne;
- (3) proposer application de ces pratiques valables dans certains pays et peuvent l'être dans d'autres.

Le présent papier, en revanche, se consacrera au diagnostic de l'ensemble de la région. Cela permet de souligner l'ensemble des réformes urgentes pour l'amélioration des IDE dans la région méditerranéenne, ainsi que de définir le rôle des acteurs principaux des deux rives de la zone. Ainsi, trois parties composent le présent travail. Dans un premier temps, il convient de rappeler l'état des IDE et les tendances actuelles pour l'ensemble de la région. La deuxième partie est consacrée à un diagnostic régional permettant de dégager les moyens à mettre en œuvre par les pays concernés. La troisième partie met l'accent sur l'importance de la coopération régionale, en particulier à travers les accords multilatéraux, pour l'amélioration de la compétitivité de la région. L'analyse devrait conduire à proposer quelques recommandations pour des réformes régionales.

## **I) Une situation régionale qui appelle à des réformes urgentes**

Avant de passer en revue le vaste terrain des possibilités d'amélioration du climat des investissements et de souligner de possibles recommandations, il convient de rappeler le contexte régional euro méditerranéen dans lequel les gouvernements sont amenés agir.

### **2) Contexte économique politique et IDE dans la région méditerranéenne**

L'IDE représente un investissement dans des installations de production, et il est bien plus crucial encore pour les pays en développement. L'intégration régionale au sein de la Méditerranée dépend, dans une large mesure, de l'ampleur des efforts fournis dans ce domaine. L'IDE non seulement augmente les capitaux disponibles et la formation de capital, mais, surtout, il sert de conduit au transfert des technologies de production, des compétences, des capacités d'innovation, et des pratiques d'organisation et de gestion, et offre aux installations locales l'accès à des réseaux internationaux de commercialisation. Mesurer l'évolution des IDE dans la région peut témoigner du degré de son attractivité. Cela permet également de diagnostiquer les anomalies à corriger, notamment à travers l'amélioration du climat des investissements.

#### *a) Etat des IDE de la région : vers un renversement de situation*

Dans les dix dernières années, la région méditerranéenne connaît une transformation de taille en termes d'IDE. Dans les années 1990, la majorité des marchés Sud méditerranéens souffrent d'une étroitesse de leur marché domestique et de barrières encore élevées à l'entrée des firmes étrangères. Les résultats d'une enquête menée en 1996 par le « Foreign Investment Advisory Services »<sup>10</sup>, un service commun de la Banque Mondiale et de la Société Financière Internationale, concernant l'attractivité des IDE dans les pays Sud méditerranéens sont assez clairs. Seule la Turquie semblait intéresser les grands investisseurs. Les autres pays du bassin méditerranéens étaient dans une situation défavorable par rapport au pays d'Europe centrale et orientale (PECO) et au pays d'Asie.

---

<sup>10</sup> Cette enquête est tirée de l'article de C. A. Michalet, décembre 1997, pp. 44-51.

**Tableau 1. Evolution de la part relative de MEDA de 2002 à 2004**

Nombre de projets d'IDE	Europe centrale et orientale		MEDA-12	
	Projets <sup>11</sup>	Part PECO	Projets	Part MEDA
en 2002*	420	72%	167	28%
en 2003	451	62%	275	38%
en 2004	505	56%	400	44%

\* Pour MEDA, estimation sur la base du montant moyen 2003.

Source : Stéphane Jaffrin et Bénédicte de Saint-Laurent (ANIMA), « Les investissements directs étrangers (IDE) dans la région MEDA en 2004 », *Investir en Méditerranée*, Numéro 15, Janvier 2005, p. 10.

La situation semble se renverser en faveur de la Méditerranée. Les investisseurs étrangers ont annoncé 686 projets dans une dizaine de pays (Algérie, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Autorité palestinienne, Syrie, Tunisie et Turquie) pour 44 milliards de dollars, soit deux fois plus qu'en 2004. Désormais, cette partie du monde rivalise presque avec les PECO. En 2002, la Méditerranée ne représente que 28% de l'ensemble des projets recensés dans ces deux parties du monde, alors que les PECO totalisaient 72%. La région méditerranéenne n'attire alors que 1,5% des IDE de l'Union Européenne. En 2005, les pays de la Méditerranée pèsent pour 46% de l'ensemble de ces projets<sup>12</sup>.

Cependant, la répartition de ces investissements n'est pas égale entre pays et entre secteurs. En effet, durant 1997-2003, 75% de l'IDE de la région se sont centrés uniquement sur quatre pays : l'Egypte, Israël, le Maroc et la Turquie. De plus, les flux d'IDE dans ces pays montrent un comportement irrégulier qui révèle l'impact des grands projets d'investissement réalisés lors d'années déterminées dans le cadre des processus de privatisation.

<sup>11</sup> Observatoire de l'AFII (Agence Française pour les Investissements Internationaux) portant sur une trentaine de pays européens.

<sup>12</sup> Rapport d'ANIMA, World Investment Conference, La Baule, 6-8 juin 2006.

*b) La distribution des investissements demeure inégale*

Si, en 2005, l'Algérie se classe à la quatrième position dans la région MEDA<sup>13</sup> quand à l'utilisation des investissements directs étrangers<sup>14</sup>, c'est que l'augmentation des prix de l'énergie a été pour quelque chose. Ce pays a attiré 93 projets d'IDE en 2005 contre seulement 59 en 2004 selon des enquêtes chinoises (xinhua)<sup>15</sup>. L'Algérie est un marché d'équipement prometteur, compte tenu de ses riches ressources énergétiques et de ses projets d'infrastructure. Cependant, ce secteur n'occupe pas le premier rang, notamment avec l'émergence de capitaux de quelques pays du Golfe pour investir dans l'immobilier et le tourisme<sup>16</sup>.

La Turquie se trouve en tête du palmarès grâce à son secteur des télécommunications, suivie de l'Égypte, avec des projets importants dans les domaines énergétique, bancaire et immobilier, et d'Israël qui attire de nombreux investisseurs en matière de technologies, selon le rapport du MIPO. On note également que les plus gros projets sont attirés par les plus gros pays. La moyenne des projets détectés par MIPO est un investissement de 57 millions d'euros (une moyenne sur trois ans). Cette moyenne varie d'un pays à l'autre. La plus grande partie des gros projets revient à la Turquie, l'Égypte et l'Algérie.

---

<sup>13</sup> La MEDA rassemble dix pays de la région du Sud de la Méditerranée, à savoir l'Algérie, l'Autorité palestinienne, l'Égypte, Israël, la Jordanie, le Liban, le Maroc, la Tunisie, la Syrie et la Turquie.

<sup>14</sup> Rapport de l'Observatoire méditerranéen pour la promotion des investissements (MIPO), juin 2006.

<sup>15</sup> Media Report d'ANIMA, juin 2006.

<sup>16</sup> Les investisseurs saoudiens, koweïtiens et égyptiens ont accaparé près de la moitié des IDE en Algérie, selon l'Oxford Business Group.

**Tableau 2. Taille du projet selon le pays d'accueil, 2003-2005  
(en millions d'euros)**

Pays d'accueil	Moins de 50 millions d'euros	50 à 100 millions d'euros	100 à 500 millions d'euros	Plus de 500 millions d'euros	Total
Algérie	62%	8%	24%	6%	100%
Chypre	67%	0%	33%	0%	100%
Egypte	44%	14%	33%	9%	100%
Israël	66%	13%	15%	5%	100%
Jordanie	58%	8%	30%	5%	100%
Liban	46%	27%	23%	4%	100%
Malte	100%	0%	0%	0%	100%
Maroc	760%	7%	14%	3%	100%
Autorité Palestinienne	75%	25%	0%	0%	100%
Syrie	63%	13%	17%	7%	100%
Tunisie	84%	9%	7%	0%	100%
Turquie	52%	11%	22%	14%	100%
Autorité Palestinienne	64%	11%	19%	6%	100%

Source: ANIMA, *Foreign Direct Investment (FDI) in the MEDA Region in 2005, Notes and Studies n° 20*, Mai 2006, p. 32.

Ce tableau reflète, du moins en partie, la structure des IDE dans la région. En effet, les projets euro-méditerranéens sont très nombreux dans les domaines « soft » (culture, tourisme, patrimoine, etc.). Le champ plus « hard » de l'économie est, par contre, souvent délaissé, en particulier la micro-économie (le domaine des entreprises et des projets). L'annexe 2 montre l'évolution (en nombre de projets) des investissements dans la zone méditerranéenne par secteur depuis 2003 à 2005.

L'essentiel des investissements recensés se situent surtout dans la banque et le commerce (93 projets), l'énergie (84), le tourisme (67), l'immobilier et les transports (56) et les technologies de l'information (49). En termes financiers, le secteur des télécoms dépasse l'énergie : 12,6 milliards de dollars, contre 7,5 milliards, la banque (5,4), le tourisme (2,6) et l'immobilier (2,1).

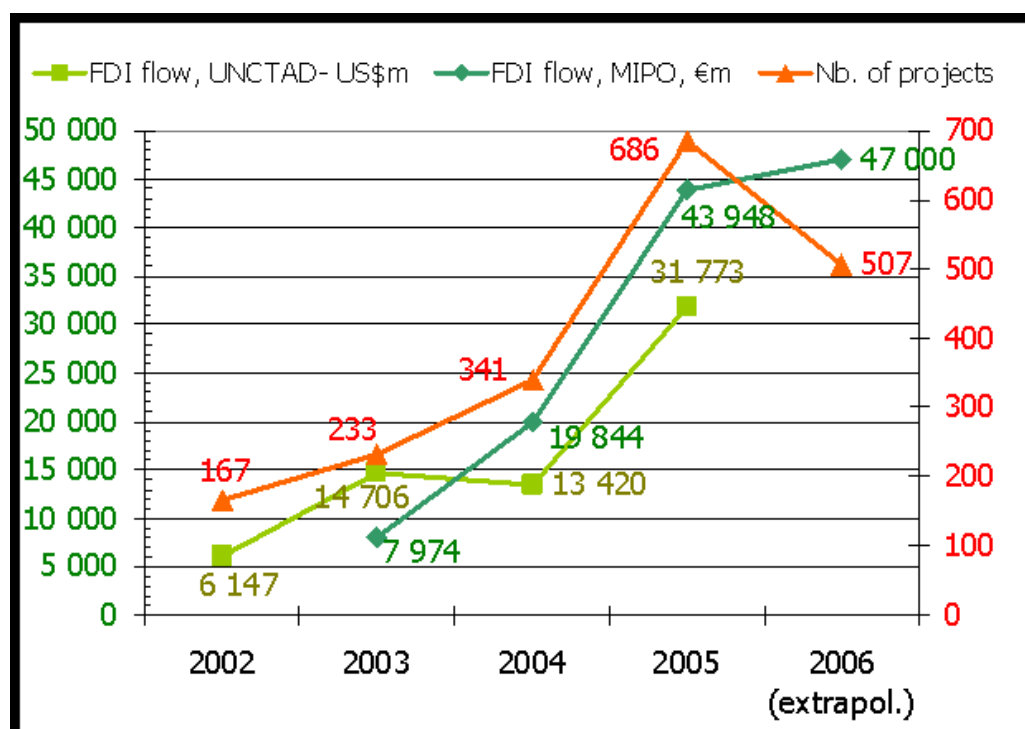
**Tableau 3. Les projets d'investissements étrangers dans la zone méditerranéenne en 2005**

Pays	Montant en milliards d'euros	Nombre de projets
Turquie	16,89	73
Egypte	8,92	101
Israël	5,92	94
Algérie	3,49	93
Syrie	2,98	40
Maroc	2,43	118
Jordanie	1,24	46
Tunisie	1,00	78
Liban	0,73	26
Chypre	0,41	7

Source : « Les échos » du 9 juin 2006, selon ANIMA.

Dans l'ensemble, les investissements directs étrangers pour l'ensemble de la région connaissent une augmentation rapide depuis 2002 avant de fléchir légèrement en 2006.

**Graphique 2. Evolution des investissements directs étrangers de 2002 à 2006**



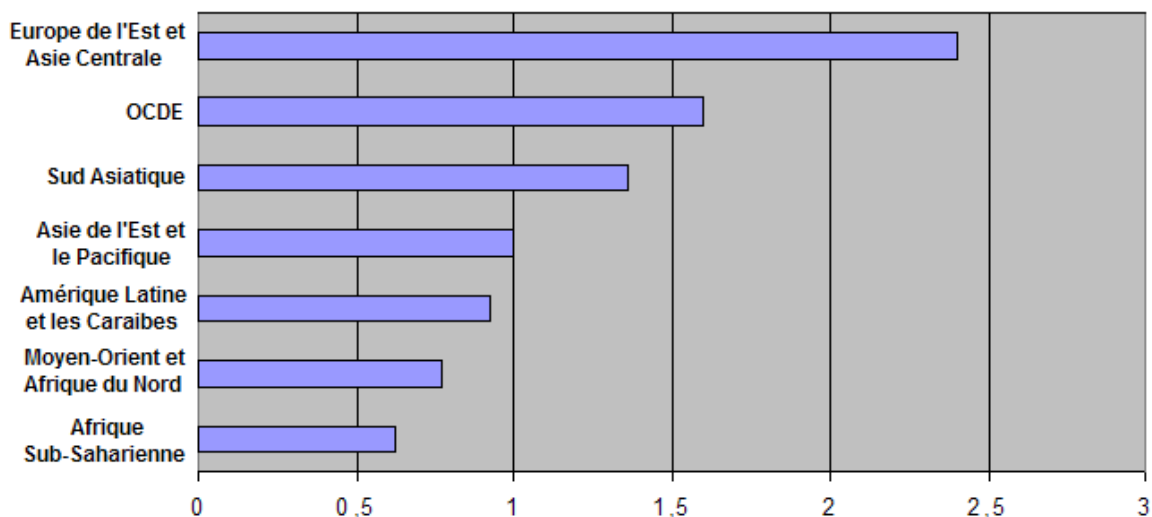
Source : Fabrice Hatem, « Climat des affaires dans les pays MEDA », ANIMA, *Rendez-vous économique de la méditerranée*, 2006.

En résumé, la zone méditerranéenne augmente sa part du marché des IDE, ceci aussi bien en nombre de projets qu'en flux financiers. Mais, malgré l'attractivité de la région, les flux réels demeurent très largement faibles. Des efforts restent encore à faire pour mieux attirer les investisseurs européens.

## 2) L'urgence des réformes pour les pays de l'UMCE

L'amélioration du climat d'investissement est la clé pour une croissance durable, la création d'emplois et la réduction de la pauvreté. En effet, un meilleur climat des affaires coïncide avec un niveau de revenu élevé<sup>17</sup>. Pourtant, les réformes semblent assez lentes. Les données de l'OCDE le prouvent :

**Graphique 2. Intensité des réformes (nombre moyen des réformes par pays)**



Source : *Doing Business 2006*.

<sup>17</sup> Ümit İzmen, « An Assessment of the Investment Reform Programs in the World and Turkey », CT 2 Meeting, Le Caire, 12 Septembre 2006.

Comme le montre le graphique, la région méditerranéenne couverte par « le Moyen-Orient et l’Afrique du Nord » (avec l’Afrique Sub-Saharienne) connaît le moins de réformes par rapport au reste du monde.

On peut également noter que, à part l’Egypte, aucun pays méditerranéen n’a figuré parmi les dix meilleurs réformateurs (selon le nombre et l’impact des réformes), durant les trois dernières années, comme il est illustré dans ce tableau :

**Tableaux 3 et 4. Les meilleurs réformateurs prennent des mesures dans plus d’un domaine**

**Les meilleurs 10 réformateurs en 2005/06**

Pays	Création d'une affaire	Obtenir les licences	Recrutement des employés	Enregistrement de la propriété	Obtenir un crédit	Protéger les investisseurs	Payement des taxes	Comm. trans-frontalier	Exécution des contrats	Liquidation des entr.
Georgie	✓	✓	✓		✓			✓	✓	
Roumanie		✓	✓		✓	✓		✓		✓
Mexique	✓					✓	✓			
Chine	✓				✓	✓		✓		
Pérou	✓				✓	✓			✓	
France		✓			✓			✓	✓	✓
Croatie	✓			✓					✓	
Guatemala	✓	✓		✓						
Ghana				✓			✓	✓		
Tanzanie	✓			✓		✓		✓		

**Les meilleurs réformateurs en 2004**

Pays	Création d'une affaire	Obtenir les licences	Recrutement des employés	Enregistrement de la propriété	Obtenir un crédit	Protéger les investisseurs	Payement des taxes	Comm. trans-frontalier	Exécution des contrats	Liquidation des entr.
Serbie et M.	✓	✓	✓	✓	✓		✓		✓	✓
Georgia	✓	✓	✓	✓			✓			
Vietnam	✓			✓		✓			✓	✓
Slovaquie	✓		✓	✓	✓			✓		
Allemagne	✓		✓					✓	✓	
Egypte	✓			✓	✓			✓		
Finlande		✓	✓				✓			✓
Roumanie	✓				✓		✓		✓	
Latvia	✓			✓			✓		✓	
Pakistan	✓			✓		✓		✓		
Rwanda					✓			✓	✓	
Hollande		✓		✓			✓			

Source: *Doing Business database*.



Un bon classement sur la « facilité de faire des affaires » signifie que le pays en question a mis en place un cadre réglementaire facilitant la vie des entreprises.

Une comparaison entre 175 pays, faite par l'OCDE<sup>18</sup>, montre un retard alarmant des pays méditerranéens en termes de création d'un terrain propice à la création des affaires. Le classement sur la « Facilité de faire des affaires » est la moyenne de plusieurs classements des pays selon le cadre établi par l'OCDE. Ce classement de l'ensemble des pays résulte d'une comparaison en date d'avril 2006. Le classement de l'année 2006 est indiqué en italique, tel qu'il a été présenté dans son document d'origine.

**Tableau 5. Classement des pays méditerranéens sur la  
« Facilité de faire des affaires »**

Pays	Montant en milliards d'euros	Nombre de projets
Israël	<i>26</i>	26
Jordanie	<i>73</i>	78
Tunisie	<i>77</i>	80
Liban	<i>87</i>	86
Turquie	<i>84</i>	91
Maroc	<i>117</i>	115
Algérie	<i>123</i>	116
Syrie	<i>135</i>	130
Egypte	<i>165</i>	165

Source : *Doing Business 2007*

Ces résultats alarmants invitent à accélérer le processus des réformes par pays, mais aussi pour la région dans son ensemble. On peut appréhender la situation dans la méditerranée à travers deux types de contraintes : les contraintes internes, sur lesquels les gouvernements peuvent agir plus facilement, et celle liées au contexte international et géopolitique (euro-méditerranéen en l'occurrence) qui nécessitent une coopération régionale beaucoup plus forte.

---

<sup>18</sup> *Doing Business 2007*.

## II) Les moyens à mettre en œuvre par chaque pays

Les moyens à mettre en œuvre par les pays méditerranéens en vue d'attirer des IDE sont ceux liés à leur capacité à créer de la valeur ajoutée pour leur climat des affaires. Les gouvernements sont amenés à optimiser au mieux la capacité de leur pays à mettre en valeur ses propres atouts.

### 1) IDE dans la zone méditerranéenne : les réformes gouvernementales

L'environnement d'investissement tient compte de : performance économique, proximité et accès aux marchés, compétitivité des qualifications humaines, infrastructure en plein essor, cadre légal favorable et des incitations fiscales, opportunités d'investissement, chiffres clés, investissement étranger. Mais la liste peut encore s'élargir en fonction du secteur ou de la qualité du service à offrir. L'utilisation de l'analyse SWOT<sup>19</sup> offre un schéma lisible des forces et des faiblesses ainsi des opportunités et des menaces dans la région MEDA :

**Tableau 6. Diagnostic de la région MEDA selon la méthode SWOT**

<p><b>Forces</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La stabilité politique</li> <li>- La proximité géographique avec l'Europe</li> <li>- Les efforts vers la démocratie</li> <li>- Main-d'œuvre disponible et bon marché</li> <li>- La réussite de plusieurs projets d'investisseurs étrangers</li> <li>- Les approches qualité en évolution (ISO, <i>zero defect, just in time</i>, etc.)</li> <li>- Utilisation des langues de la Communauté européenne (Français, Anglais, etc.)</li> </ul>	<p><b>Faiblesses</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Transparence et gouvernance</li> <li>- Lenteur des procédures légales</li> <li>- Infrastructure insuffisantes dans certains pays</li> <li>- Système de taxation parfois compliqué</li> <li>- Insuffisance de dialogues internes sur les modes de gouvernance</li> <li>- Manque d'esprit de coopération dans certains pays.</li> <li>- Difficulté de dialogue social et exclusion de certaines catégories sociales</li> </ul>
<p><b>Opportunités</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Taille importante de certains marchés locaux (4 pays)</li> <li>- Longue coopération avec les clients de l'UE (ex. textile, software, tourisme, pétrole et mines, etc.)</li> <li>- Emergence de nouvelles activités (électronique, services, centre d'appels,</li> </ul>	<p><b>Menaces</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La concurrence de l'Europe de l'Est et de l'Asie</li> <li>- Un positionnement international ou régional pas assez défini</li> <li>- Mauvaise perception des facteurs de différenciation</li> <li>- Manque d'intégration régionale et de coopération économique</li> </ul>

<sup>19</sup> Initiales de Strengths, Weaknesses, Opportunities et Threats.

traitement de données) - La tendance européenne à relocaliser - Mettre à profit les retours des communautés immigré - La compétition entre les Etats-Unis et la CE sur la région MEDA	- Le poids du conflit israélo-arabe sur la région du Moyen-Orient et sur les reformes d'ouverture des marchés
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Sources : Adapté de Fabrice Hatem, « Climat des affaires dans les pays MEDA », ANIMA, *Rendez-vous économique de la méditerranée*, 2006.

L'analyse SWOT offre un cadre méthodologique pour diagnostiquer la situation du climat des investissements dans la région et dans chaque pays. Elle permet en plus de distinguer entre l'interne (Forces et faiblesses) et l'externe (Opportunités et Menaces). Cela permet de mieux définir les rôles.

Par ailleurs, on peut souligner que le développement des affaires confronte beaucoup plus de contraintes réglementaires dans les pays pauvres que les pays riches (trois fois en termes de coût et deux fois en termes de temps). La conséquence est que les contraintes internes, confrontées par les pays méditerranéens les moins riches, sont de deux types.

#### *a) Typologie des contraintes internes*

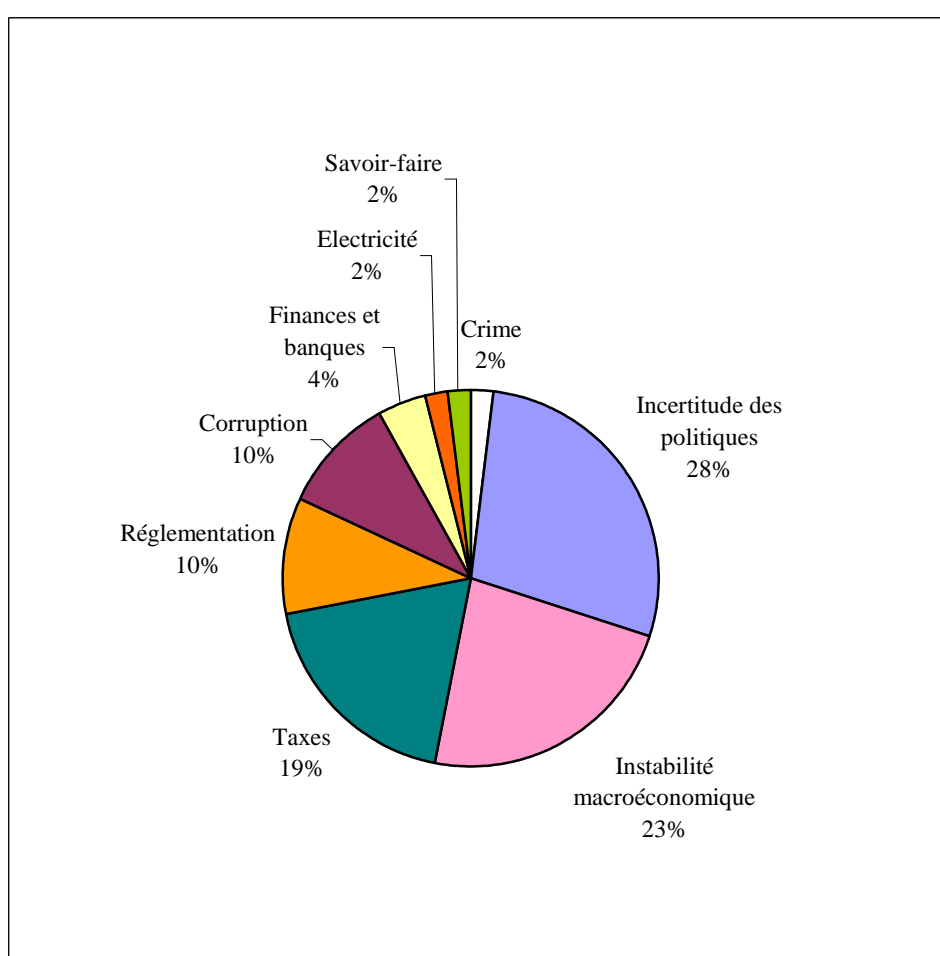
Il existe deux types de contraintes internes :

- Contraintes liées au « facteur marché » avec, en premier lieu, les prêts et le foncier, suivie par la main-d'œuvre, le manque de travailleurs qualifiés, la mauvaise infrastructure et le manque d'information économique fiable.
- Contraintes liées à la gouvernance, aux institutions de marché et à des questions liées à la politique économique (celles en particulier liées à la promotion de la concurrence), l'incertitude politique, la corruption, et les démarches administratives, l'administration fiscale et le système juridique.

*b) Agir contre les contraintes internes est une priorité*

Les contraintes clés (Emploi, réglementation, infrastructure, taxation, financement, sécurité et stabilité, etc.) varient selon et à travers les pays. Cependant, les risques liés à la gouvernance (*policy-related risks*) forment une préoccupation majeure des firmes dans les économies en transition.

**Graphique 3. La part des critères de gouvernance dans l'amélioration du climat des investissements**



Source: IC Surveys; WDR methodology.

Augmenter la seule prévisibilité des politiques augmente la probabilité d'investissement de plus de 30%. Vingt-cinq parmi les vingt-sept pays de l'OCDE ont un programme explicite pour baisser les barrières (ou contraintes) administratives imposées par

le gouvernement. Les réglementations contraignantes empêchent le développement d'entreprises et l'attraction des capitaux étrangers et donnent lieu à une économie souterraine.

## **2) Les critères d'évaluation du climat des investissements**

Dans cette partie, on examinera quelques critères permettant d'évaluer la facilité des affaires dans les pays méditerranéens afin de situer la région dans son ensemble par l'approche comparative. Vu la diversité des pays de la région, on ne peut que rappeler quelques critères clés pour l'évaluation du climat des investissements dans les pays méditerranéens. Certains critères ont été évoqués à l'ouverture de la CT 2 au Caire, étant celles qui reflètent le plus les points de vue les représentants des confédérations présentes. Les idées proposées sont transférables dans la mesure où des adaptations nécessaires sont effectuées.

### *a- La création et la liquidation des entreprises*

Ce critère fondamental identifie les obstacles légaux qu'un entrepreneur doit surmonter pour incorporer et enregistrer une nouvelle entreprise. Le tableau suivant, extrait des études de l'OCDE, examine les procédures, le temps et le coût nécessaires pour lancer une activité commerciale ou industrielle de plus de 50 salariés.

**Tableau 7. Le lancement des affaires dans quelques pays méditerranéens en comparaison avec d'autres régions du monde**

Région ou Economie	Procédures (nombre)	Durée (jours)	Coût (% PNB par habitant)	Capital Min. (% PNB par habitant)
Europe & Asie Centrale	9.4	32.0	14.1	53.9
Amerique Latine & les Caraïbes	10.2	73.3	48.1	18.1
<b>Moyen-Orient &amp; Afrique du Nord</b>	<b>10.3</b>	<b>40.9</b>	<b>74.5</b>	<b>744.5</b>
OCDE	6.2	16.6	5.3	36.1
Asie du Sud	7.9	32.5	46.6	0.8
Algérie	14	24	21.5	46.0
Egypte	10	19	68.8	694.7
Israël	5	34	5.1	0.0
Maroc	6	12	12.7	66.7
Syrie	12	43	21.1	4,233.5
Tunisie	10	11	9.3	28.3
Turquie	8	9	26.8	18.7
Autorité Palestinienne	12	93	324.7	1,889.6

Source : *Doing Business 2007*

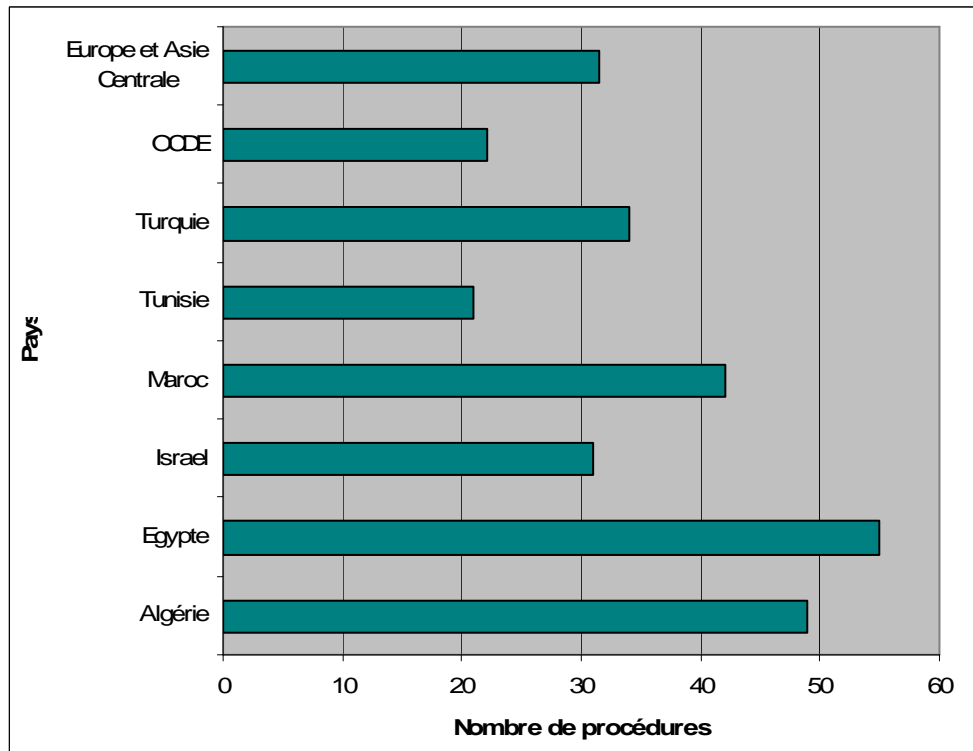
On note dans ce tableau la primauté d'Israël par rapport aux autres pays méditerranéens, que ce soit par rapport au nombre de procédures (5 seulement) ou par rapport au coût en pourcentage par rapport au revenu national brut (RNB ou PNB) par habitant. Mais, on ne peut que souligner les efforts de la Tunisie dans ce domaine par rapport aux divers critères. Avec un nombre de jours réduit (11), la Tunisie n'en a pas moins réduit les coûts d'installation (9,3%) par rapport au RNB par tête. Des efforts restent cependant encore à faire au niveau des coûts.

Les difficultés pour la création et la liquidation des entreprises, unies aux coûts élevés auxquels les entrepreneurs doivent faire face, contribuent au développement de l'économie informelle. De ce fait, dans les PPM, l'économie informelle représente aux alentours de 30% du revenu brut, au dessus des 22% de l'Espagne et des 17% de moyenne dans les pays de l'OCDE.

### b- Exécution des contrats

Ce critère permet de mesurer l'efficacité de l'application de contrats en suivant l'évolution d'un conflit dans une vente de marchandises. Il s'agit de mesurer la durée, le coût et le nombre de procédures engagées du moment où le plaignant classe un procès jusqu'au moment actuel. Les pays méditerranéens se trouvent à différents niveaux d'efficacité administrative ou juridique. Parmi ces pays, la Tunisie se place au premier rang avec un nombre de procédures réduites à 14. L'Egypte, en revanche, a encore du chemin à rattraper avec 55 procédures.

**Graphique 4. Exécuter un contrat (nombre de procédures)**



Source : *Doing Business 2007*

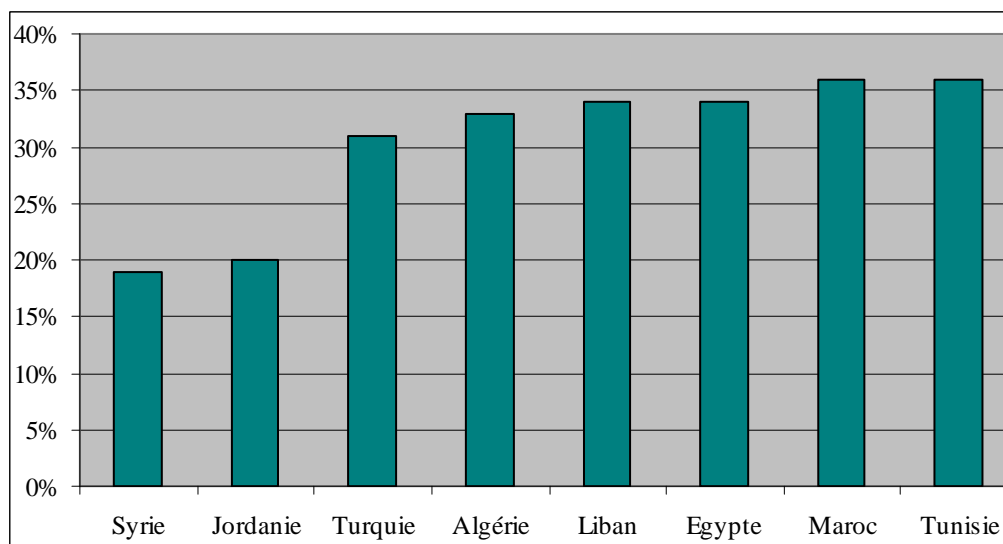
De façon générale, le nombre des procédures dans l'ensemble des pays méditerranéens est très élevé comparé à la moyenne de l'OCDE.

### *c- Recrutement des travailleurs*

Plusieurs critères servent à mesurer la flexibilité des règlements de travail. L'étude « *Doing Business* » de la Banque Mondiale examine la difficulté d'embaucher un nouvel ouvrier, la rigidité des règles sur l'extension des heures de travail, les coûts de hors-salaire d'embaucher un ouvrier, et les difficultés et les coûts impliqués en écartant un travailleur en chômage.

La rigidité de l'emploi dans la rive Sud de la Méditerranée, c'est-à-dire la combinaison des indices sur la difficulté de recruter, de licencier et sur le temps de travail, est une des plus élevées par rapport aux normes européennes et internationales. Cela se traduit par le recours massif à la sous-traitance, tel qu'il a été démontré par un rapport sur le Maroc<sup>20</sup>. En effet, afin de tordre le cou à la rigidité de l'emploi, un tiers des entreprises environ sous-traitent une partie de leur production. La sous-traitance est souvent utilisée pour contourner les restrictions au licenciement, disent les rapporteurs, et correspond à des besoins de qualifications spécifiques.

**Graphique 5. Marché informel dans quelques pays méditerranéens en 2005  
(en % du PIB)**



Source : Banque Mondiale

<sup>20</sup> Rapport du 14 février 2006.



Le niveau de l'informel est supérieur à la moyenne internationale calculée sur les 110 pays qui ont fait l'objet d'une étude de leur secteur. La question du recrutement renvoie à des questions structurelles, touchant à l'organisation des activités industrielles et l'intégration verticale et horizontale.

*d- La protection des investisseurs : améliorer la gouvernance des entreprises*

L'un des principaux paramètres pour attirer les IDE est celui de la gouvernance. En termes d'attraction d'investissements étrangers, la gouvernance signifie la mise à disposition des investisseurs d'instruments fiables pour résoudre les différends. Les principaux dysfonctionnements organisationnels, politiques et économiques, observés dans la majorité des pays Sud-méditerranéens, sont dus à un manque de réflexion sur les méthodes d'amélioration de modes de gouvernance. Celle-ci passe par la mise en place d'un cadre réglementaire prévisible et transparent, la primauté du droit et la stabilité politique et sociale sont autant d'éléments indispensables pour créer un climat favorable à l'IDE dans la région.

En Egypte, des mesures concrètes ont été introduites par le GAFI en vue d'améliorer la gouvernance des entreprises. Un comité interne de contrôle a été mis en place dans les sociétés d'assurance et de réassurance en vue d'assurer un niveau de gouvernance aux standards européens<sup>21</sup>. Les réformes égyptiennes, avec la mise en place d'un « Guide pour la gouvernance des entreprises » approprié, pourraient faire un bon exemple pour les autres pays méditerranéens. Ce guide tente de définir une protection minimale et un équilibre entre les intérêts.

L'exemple de la Turquie est encore plus frappant avec la mise en place de la YOIKK<sup>22</sup>, une structure composée d'un comité technique spécialisé de neuf personnes. Sous la supervision directe de l'Etat (Ministre d'Etat chargé de la Trésorerie), la YOIKK se charge de l'exécution de ses propres programmes de réformes. Sa mission principale est de :

- mettre en place et superviser les différentes initiatives de réformes introduites par le Comité Technique ;
- fixer des priorités ;

---

<sup>21</sup> Walaa El Hussieny (GAFI), « Investment Climate in Egypt, « a New Investment Suit » », CT 2 Meeting, Le Caire, 12 Septembre 2006.

<sup>22</sup> Présentation d'Ümit İzmen, « An Assessment of the Investment Reform Programs in the World and Turkey », CT 2 Meeting, Le Caire, 12 Septembre 2006.

- planifier et fixer les dates butoirs.

Les dernières réformes d'avril 2005 mettent en place le Comité de pilotage YOIKK pour gagner en efficacité. Celui-ci implique des cadres de haut niveau de six ministères et d'organismes gouvernementaux, ainsi que des quatre plus grandes confédérations patronales du pays. Ce comité travaille sur les différentes questions telles que les projets de législation et les impératifs pour l'amélioration du climat des investissements.

La réduction des barrières liées à la création et la liquidation des entreprises, à la lenteur dans l'exécution des contrats ou encore à l'amélioration de la gouvernance des entreprises ne passe pas forcément par l'instrument législatif. Une réforme réussie tient compte de la manière dont une procédure peut être appliquée, comme le démontre cet encadré :

#### **Encadré 2. Les quatre étapes d'une réforme réussie**

- Commencer simple, et penser à reformer en premier les procédures administratives, sans amender aucune loi.
- Eliminer les procédures inutiles, ce qui permettra de réduire le nombre de bureaucrates auxquels les chefs d'entreprises doivent s'adresser.
- Créer des formulaires de demande standard, et publier autant d'informations que possible sur la nouvelle réglementation.
- Enfin, ne jamais oublier que les très nombreuses difficultés auxquelles les entreprises sont confrontées résultent simplement de la façon dont la réglementation est administrée. L'Internet permet d'éliminer certaines de ces difficultés, sans changer une virgule de l'esprit de la réglementation.

Source : *Doing Business 2007, Comment reformer ?*

Les réformes ne peuvent résoudre par elles-mêmes le problème d'attraction des IDE. La région méditerranéenne est particulièrement diverse et connaît de vrais déséquilibres entre pays, en particulier entre le Nord et le Sud. Il existe une concurrence prédatrice qui s'exerce sur les pays les moins riches de la région, notamment dans des secteurs sensibles tels que le textile/habillement.

### **III) La coopération régionale comme vecteur d'une meilleure compétitivité pour l'ensemble de la région**

La coopération régionale n'est pas sans contraintes. Mais les solutions de réformes passent par le dialogue Euro-med et une plus forte implication européenne.

#### **4) L'exemple du textile comme secteur sensible**

L'entrée en vigueur de l'Accord multifibre et, avec lui, la fin des quotas qui limitaient la production textile chinoise ont eu un effet catastrophique sur les filières des pays méditerranéens producteurs de textile, en particulier la Turquie, la Tunisie et le Maroc. En effet, l'irruption des produits chinois sur le marché européen s'est d'abord faite au détriment de ces pays. Au Maroc, un bilan officieux fait état de 75.000 emplois détruits et de plusieurs unités fermées. Le chiffre est moins important en Tunisie avec 50.000 emplois touchés et des unités en chômage technique. Le problème touche également l'Egypte, la Syrie et, dans une moindre mesure et depuis plus récemment, la Jordanie.

Dans ces pays, l'industrie du textile et de l'habillement est le principal employeur industriel, puisqu'elle regroupe 30 à 50% des emplois (en majorité féminins). Ce secteur représente entre 20 et 50% des exportations. A ces pays s'ajoute le cas de la Turquie. Ce pays est de loin la plus grande puissance productrice de textile de la région méditerranéenne. D'après les estimations, 2,5 millions de travailleurs sont employés dans ce secteur en Turquie, un chiffre cinq fois supérieur aux statistiques officielles. L'importance du secteur du textile pour la région vient du fait qu'il présente à lui seul 50% des exportations de produits manufacturés en provenance de la région MEDA vers l'UE.

Très touchés par la concurrence chinoise, les producteurs méditerranéens de textile en ont appelé le secours de l'Union européenne (UE) au nom des accords d'association signés en 1995. Si l'Europe a consenti quelques gestes, l'amertume est bien réelle chez les opérateurs du textile de la zone. Ils reprochent à l'UE de les avoir abandonnés et leur cas est l'un des principaux arguments de ceux qui fustigent l'inefficacité du processus Euro-Méditerranée (dit de Barcelone).

## 5) **Priorité au bilatéral : une tendance à inverser**

Le développement des relations bilatérales (10% seulement des moyens du programme MEDA sont dédiés au multilatéral)<sup>23</sup>, en particulier avec des pays asiatiques tels que la Malaisie ou l'Indonésie, les accords conclus avec ces Etats auront un impact plus négatif sur la région méditerranéenne. Les pays du Sud, par exemple le Maghreb, ont, certes, leur part de responsabilité dans un manque d'intégration régionale qui est très dommageable dès qu'il s'agit d'attirer des projets à masse critique de marché. Cependant, un manque de réciprocité et de symétrie s'affiche clairement dans les relations actuelles entre la CE et les différents pays composant la Région.

Les industriels des pays méditerranéens ont accueilli favorablement le cumul d'origine Pan Euro Méditerranéen approuvé par la Commission Européenne en octobre 2005. Le cumul d'origine est un instrument grâce auquel des marchandises peuvent être obtenus et fabriqués dans un certain nombre de pays, sans que le produit fini ne perde le bénéfice du traitement tarifaire préférentiel à l'entrée dans l'UE.

Ce système est appliqué avec succès depuis 1997 entre l'UE, les pays de l'AELE<sup>24</sup> (EFTA) et les PECO, et depuis 1999 avec la Turquie. A titre d'exemple, les fabricants marocains ou tunisiens de vêtements peuvent acheter des tissus en Turquie et exporter des vêtements vers la communauté en bénéficiant de droits de douanes préférentiels. De plus, ces vêtements peuvent être réexportés de la communauté vers la Suisse ou tout autre pays participant, qui appliquera un régime tarifaire préférentiel. Le cumul sera effectif entre les pays et entre ceux qui ont signé les Accords de Libre Echange (ALE) avec l'UE et l'AELE.

La nouvelle réglementation devra aboutir à la création d'une zone de libre échange entre l'UE et 16 partenaires commerciaux (Algérie, Bulgarie, Cisjordanie et Bande de Gaza, Egypte, Îles Féroé, Islande, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Norvège, Roumanie, Suisse, Syrie, Tunisie et Turquie). C'est à ces pays partenaires de prendre les mesures nécessaires pour insérer le nouveau protocole sur les règles d'origine afin de les harmoniser, pour ainsi étendre le système du cumul d'origine Pan Euro aux pays méditerranéens.

---

<sup>23</sup> Bénédicte de Saint-Laurent, « Pour un nouveau souffle de la coopération euro-méditerranéenne sur les investissements », Agence Française pour les Investissements Internationaux, Mars 2003.

<sup>24</sup> Association Européenne de Libre-échange

Lors de la CT 2, il a été proposé par Binhan Oguz (TISK) que le « Made in Europe » existant doit être remplacé par le « Made in Euromed ». Cet étiquetage, à développer dans l'ensemble de la zone euro-méditerranéenne, contribuera à définir une identité pour le produit textile *Made in Euromed*. La réciprocité de traitement passe par la définition de cette identité. Cela permettra de contourner le résultat fatal de la concurrence déloyale et de renforcer les règles du commerce éthique et de faire plus respecter l'exigence des conditions sociales minimales des travailleurs.

**Tableau 8. Relations contractuelles bilatérales entre l'Union européenne et les partenaires méditerranéens**

	Nature	Signature	Entrée en vigueur	Plan d'action
<b>Algérie</b>	Accord d'association	22/04/02	01/10/05	-
<b>Autorité palestinienne</b>	Accord d'association intérimaire	24/02/97	01/07/97	OUI
<b>Egypte</b>	Accord d'association	25/06/01	01/06/04	Négociations en cours
<b>Israël</b>	Accord d'association	20/11/95	01/06/00	OUI
<b>Jordanie</b>	Accord d'association	24/11/97	01/05/02	OUI
<b>Liban</b>	Accord d'association Accord d'association intérimaire	17/06/02	01/03/03	Négociations en cours
<b>Maroc</b>	Accord d'association	26/02/96	01/03/00	OUI
<b>Syrie</b>	Accord d'association	-	-	-
<b>Tunisie</b>	Accord d'association	17/07/95	01/03/95	OUI
<b>Turquie</b>	Union douanière	06/03/95	31/12/95	sans objet

La ratification par les pays membres des ALE a une importance particulière pour l'application effective du cumul d'origine. Cela permettra de déterminer les produits qui peuvent bénéficier des tarifs réduits préférentiels. Le système du cumul d'origine Pan-Euro-Med devrait donc préparer le terrain à plus d'ouverture des pays méditerranéens dans la perspective de 2010.

### 3) Intérêt de l'intégration régionale

Riche de ses 240 millions d'habitants, la rive Sud de la Méditerranée est une opportunité pour l'Europe. Les quelques dizaines de millions d'emplois à créer sont autant de

consommateurs, susceptibles de prendre le relais d'une consommation européenne qui sature. Avec l'élargissement de l'Union européenne à l'Est, le marché « Pan-euro-med » rassemblera à terme pas moins de 40 pays et près de 800 millions de consommateurs<sup>25</sup>. L'avenir est donc en faveur d'un développement régional méditerranéen :

*« Les investisseurs et les entreprises reviennent aux fondamentaux économiques : une population jeune, qui est avide d'entreprendre et se rapproche des standards européens ; des avantages de proximité évidents ; des projets parmi les plus rentables au monde ; une force de travail productive, flexible et talentueuse ; enfin, des efforts sensibles pour améliorer le climat des investissements »<sup>26</sup>*

Les pays du sud de la Méditerranée ont un grand rôle à jouer auprès de l'Europe, notamment en termes d'image. Il est donc important de lancer les jalons d'une coopération durable entre les deux rives. Pour ainsi faire, il faut se doter de stratégies et d'outils d'attraction des IDE et créer un réseau durable de coopération inter-pays (Nord-Sud, Sud-Sud). A ce stade, des politiques communes d'intégration sont à mettre en place. Des recommandations<sup>27</sup> faites par le réseau ANIMA peuvent être le début d'un grand débat dans ce sens :

- Transformer les déséquilibres intenable en complémentarités. Certes, la rive sud de la Méditerranée ne compte guère pour l'Europe. C'est un petit joueur en termes d'échanges commerciaux, d'investissement, de partenariat (5% des volumes mondiaux). En revanche, l'Europe compte énormément pour MEDA comme débouché, fournisseur, investisseur. D'où l'intérêt de rechercher à combler le retard par la mise en place de fonds pour rattraper le retard enregistré

- Encourager les initiatives de reformes et politiques régionales communes. Bien qu'une co-entreprise euroméditerranéenne reste encore à inventer, toute forme d'initiative de coordination Nord-Sud inter-entreprises devrait être encouragée par la Commission

---

<sup>25</sup> «La conférence et les opportunités d'investissement dans la région MEDA », *Euro-Mediterranean Business Summit 2005*, Marseille 13 et 14 janvier 2005.

<sup>26</sup> Stéphane Jaffrin et Bénédicte de Saint-Laurent (ANIMA), « Les investissements directs étrangers (IDE) dans la région MEDA en 2004 », *Investir en Méditerranée*, Numéro 15, Janvier 2005, p. 12.

<sup>27</sup> Bénédicte de Saint-Laurent (ANIMA), Bilan et perspectives de la coopération euroméditerranéenne sur les investissements, Marseille, 11 octobre 2005.

européenne. Un fonds européens est nécessaire dans ce cas. Sous quelque forme qu'elle soit, la coordination inter-entreprises offre deux grands avantages : pour les entreprises européennes, profiter de l'avantage comparatif qu'offre la main d'œuvre qualifiée et bon marché ; pour les pays du Sud de la région, cela peut tisser des liens qui motivent à améliorer le climat des investissements et qui facilitent les IDE futurs.

- Miser sur la coopération industrielle par filière : cela passe par la mise en œuvre de politiques de promotion et de prospection ciblées auprès des différents acteurs internationaux de la filière concernée. Leur rôle est de valoriser les potentiels nationaux, ainsi que la région dans son ensemble. Une telle coopération passe également par des formes diverses de partenariats. D'où l'intérêt de la mise en place d'un « Réseau Partenariat Industriel Méditerranéen »<sup>28</sup>.

Afin de mettre en place ce réseau et vue la spécificité de chaque pays, il convient également de créer cet esprit réseau au sein de chaque pays. Renforcer les réseaux dans chaque pays, c'est apporter les éléments essentiels pour que chaque réseau national puisse être à la fois fonctionnel et ouvert<sup>29</sup>.

---

<sup>28</sup> Intervention de Pier-Luigi D'Agata, Directeur général de Assafrica & Mediterraneo – Confindustria, Réunion de la CT 2, Le Caire, 11 septembre 2006.

<sup>29</sup> Mohamed Sassi (UMCE), « Conclusion », CT 2 meeting, Le Caire 11 septembre 2006.

## Conclusion

En guise de conclusion, on peut tirer quelques recommandations pour des reformes régionales. L'amélioration de l'attractivité de la région auprès de ces opérateurs suppose d'agir sur plusieurs plans afin d'avancer vers l'intégration régionale. Ce rôle doit être assumé à la fois par les gouvernements méditerranéens et par la Commission européenne.

### 1) Rôle de l'Union Européenne

**a** – Vu les spécificités de chaque pays et concernant des objectifs de jumelage, il faut renforcer les réseaux entre les PME et les Agences de Promotion de l'Investissement dans chaque pays afin de mettre en place un « Réseau Partenariat Industriel Méditerranéen ».

**b** - La création d'un fonds structurel européen pour la région : afin de pouvoir mettre en place et réaliser les réformes visées concernant l'investissement dans les pays méditerranéens.

Il est important de souligner que le partenariat Euro-med n'a pas eu d'impact sur les IDE. En effet, les investissements directs européens ont massivement préféré les autres pays émergents au lieu de la zone méditerranéenne. En 2003, l'accroissement de ces investissements a été limité à 1,7 alors qu'ils se sont accru de 3,7% dans le Sud Est asiatique et de 5,09 % dans l'Amérique du Sud. Cela n'est pas une fatalité, si un Fonds Structurel Européen sera mobilisé à cet effet. Il s'agit, en particulier, de mettre en place les instruments financiers nécessaires pour :

- des aides accompagnées de mesures incitatives. Elles peuvent être orientées à stimuler les fusions et acquisitions, les transferts de technologie entre les pays Euro-Med.

- d'un arrangement spécial pour une initiative régionale Euro-Med, notamment dans les secteurs sensibles à forte main-d'oeuvre comme le textile et l'habillement.



### Encadré 3. Les objectifs du fonds structurel

Le soutien financier accordé par les fonds structurels vise à atteindre les six objectifs :

- Objectif 1 – aider les régions en retard de développement
- Objectif 2 - restructurer les régions gravement touchées par le déclin industriel
- Objectif 3 - lutter contre le chômage de longue durée, faciliter l'insertion dans la vie active des jeunes et des personnes menacées d'être exclues du marché du travail, et assurer la promotion de l'égalité des chances des hommes et des femmes sur le marché du travail
- Objectif 4 - préparer les travailleurs aux mutations industrielles et à l'évolution des systèmes de production
- Objectif 5 - (a) accélérer la restructuration des secteurs agricole et de la pêche et (b) favoriser le développement des régions rurales
- Objectif 6 - contribuer au développement des régions très peu peuplées.

Source : [http://ec.europa.eu/employment\\_social/esf/en/public/golden\\_n/obj4/fr/esf.htm](http://ec.europa.eu/employment_social/esf/en/public/golden_n/obj4/fr/esf.htm)

La création d'un fonds structurel européen pour la région : la commission européenne et la Banque européenne d'investissement (BEI) ont une grande expérience de l'assistance au secteur privé dans la mise en œuvre de réformes touchant au climat d'investissement. Il s'agit cette fois de mettre en place un fonds pour renforcement des réseaux locaux.

c – Concernant les secteurs sensibles, il faut opter pour des arrangements spéciaux pour fournir une assistance technique aux pays méditerranéens afin de pouvoir développer des stratégies spéciales pour le développement.

#### 2) Rôle des gouvernements des pays méditerranéens

a) Mettre en place des réformes structurelles concernant l'amélioration du climat politique, économique et juridique ainsi que des capacités administratives. Cela passe par la simplification de la réglementation afin de renforcer la compétitivité et réduire les attraits de l'économie informelle.

b) Promouvoir des politiques pour le développement du secteur financier et de l'entreprise :

- mettre en place un cadre fiscal favorisant l'investissement ainsi que des mesures incitatives,
- amélioration de la gouvernance des entreprises,
- mettre en place des mesures structurelles appuyant les Fonds de Capital Risque,
- renforcer la politique de la concurrence,
- simplifier et améliorer les normes techniques et douanières et les licences sectorielles,
- faciliter et accélérer la création d'entreprise,
- moderniser le système bancaire, développer les institutions du marché des capitaux,
- protéger la propriété intellectuelle,
- privatiser, etc...

c) Instaurer l'intégrité commerciale et combattre la corruption et l'économie parallèle ;

**d)** Agir dans le sens de la mise en place des mécanismes favorisant le dialogue public-privé afin d'accélérer les programmes de réformes micro-économiques. Ainsi, il est important de procéder à une restructuration qui engendre la création et le renforcement de réseaux nationaux et régionaux puissants tels que les Conseils Consultatifs de l'investissement.

## Annexe 1



The Voice of Business in the Mediterranean

### COMMUNIQUE DE PRESSE

**Tunis, le 13 Septembre 2006** : L'Union Méditerranéenne des Confédérations d'Entreprises (UMCE), a lancé la deuxième Commission Thématique le 11 septembre 2006, à savoir le « Développement du Monde des Affaires et du Climat des Investissements », et ce au siège de la Fédération des Industries Egyptiennes (FEI).

Etaient présents à la réunion M. Hani Hafez, Conseiller du Président et le Directeur Exécutif de la FEI, Mme Riham Soliman, Directrice des Relations Publiques – FEI, Mlle Walaa El Housseiny, Chef du Département de l'Intelligence Economique et de la Promotion – GAFI, Mme Umit Izmen, Secrétaire Générale Adjointe – TUSIAD, Mlle Banu Sensivas, Chef du Département des Affaires des Entreprises – TUSIAD, Mme Binhan Oguz, Conseillère à l'Association Turque des Employeurs du Textile, M. Pier Luigi D'Agata, Directeur Général de ASSAFRICA & MEDITERRANEO, Mme Monia Skhiri, Secrétaire Générale de l'UMCE, Mlle Salwa El Gantri, Coordinatrice – UMCE et M. Mohamed Sassi, Coordinateur – UMCE et chargé de la CT2.

La réunion a porté sur les différentes restrictions qui empêchent le développement des Investissements Directs Etrangers (IDE) dans la Région et la nécessité d'avoir des organisations patronales actives et indépendantes dans leurs actions tout en coordonnant étroitement leurs efforts avec les Agences de Promotion des Investissements de la région.

Les membres de la Commission thématique ont proposé l'élaboration d'un plan d'action et un « Position Paper » qui permettra de mieux canaliser les propositions des membres de l'UMCE en ce domaine. Il a été également convenu que le lancement d'un « Réseau Partenariat Industriel Méditerranéen » peut se révéler bénéfique pour les PME méditerranéennes et les aider à maintenir un niveau de compétitivité susceptible d'attirer plus d'IDE dans la zone.

La Confindustria a exprimé son souhait de faire bénéficier l'UMCE de son expérience en ce domaine, notamment à travers ses bases de données, son site web et ses moteurs de recherche.

Le plan d'action devra mettre l'accent sur la nécessité de renforcer les réseaux d'entreprises dans chaque pays pour ainsi procéder à la mise en réseau des fédérations membres ; d'où la nécessité d'un fonds structurel Européen pour la Région. Il convient, dès lors, d'exercer un *lobbying* à Bruxelles auprès

de la Commission Européenne (CE) et des parlementaires. L'objectif étant de les mobiliser pour l'établissement d'un fonds permettant le renforcement des réseaux locaux.

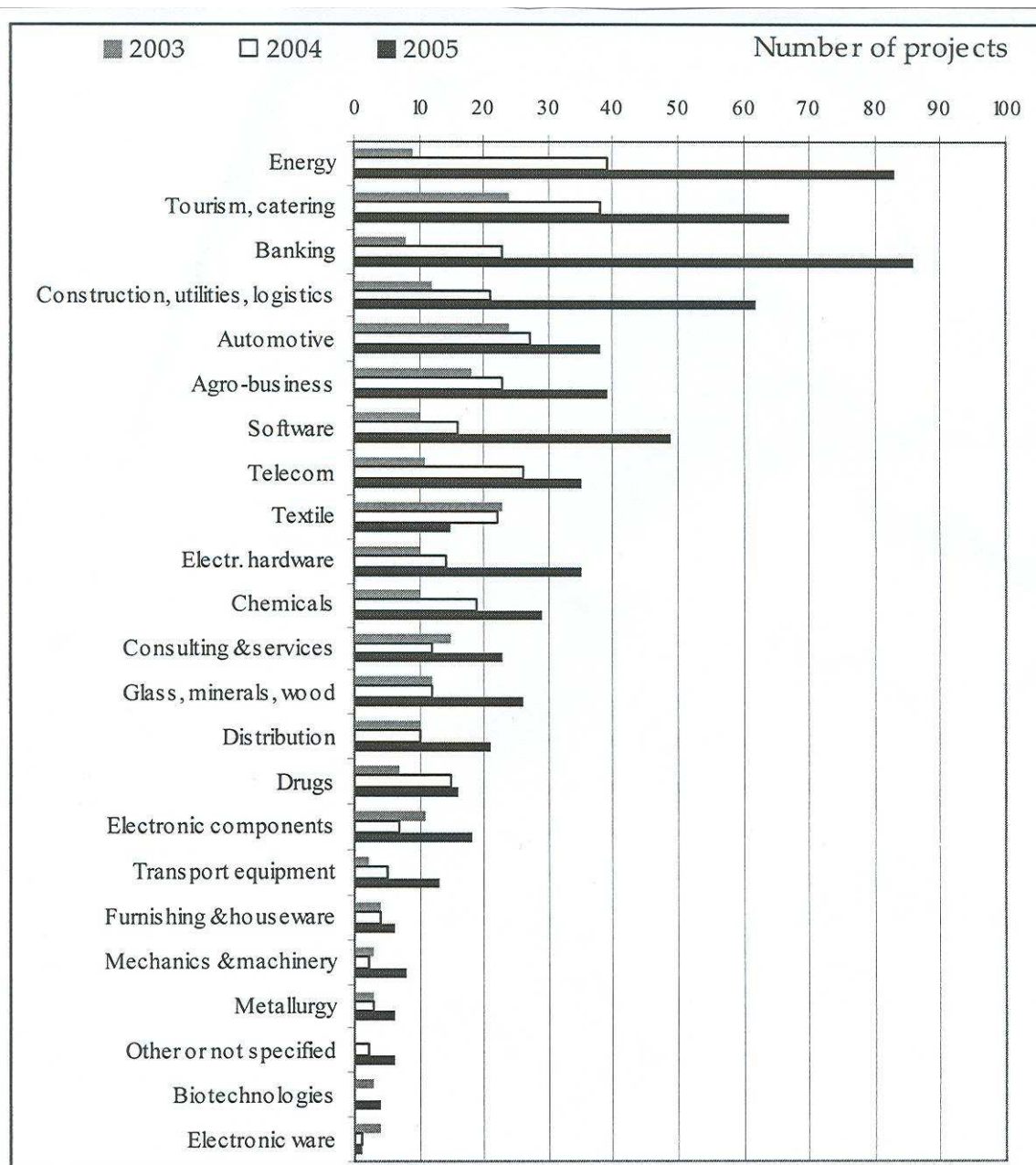
L'UMCE mettra en place les moyens nécessaires permettant de procéder à des inventaires sur les programmes de réformes, nationaux et régionaux, portant sur l'investissement. L'organisation mettra également l'accent sur la nécessité de la mise en place de mécanismes permettant de mettre en liaison le privé et le public. Une évaluation et un rapport de synthèse sur ces programmes seront préparés à cet effet.

L'organisation d'une conférence annuelle de l'UMCE qui réunira tous ses membres et permettra d'avoir un débat et des propositions plus ciblées sur les différents problèmes en matière d'investissement a été également proposée.

Une proposition d'élaboration de « manifeste » résumant les actions sus – évoquées a bénéficiée d'un accord unanime des participants afin qu'il soit présenté aux décideurs de la Région à la VIème Conférence Euro – Méditerranéenne des Ministres de l'Industrie qui se tiendra à Rhodes (Grèce) les 21 et 22 septembre 2006.

**Fait à Tunis le 13 Septembre 2006**

## Annexe 2. Evolution des projets par secteur, 2003-2005



Source: ANIMA, *Foreign Direct Investment (FDI) in the MEDA Region in 2005, Notes and Studies n° 20*, Mai 2006, p. 32.

### Annexe 3



The Voice of Business in the Mediterranean

#### LA STRUCTURE DES COMMISSIONS THEMATIQUES SUITE A L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'UMCE LE 25 AVRIL 2006

COMMISSIONS THEMATIQUES	PRESIDENCE	VICE-PRESIDENCE	COORDINATEUR	CONSULTANT
<b>1. COMMISSION DU SUIVI MACRO –ECONOMIQUE ET DES PREVISIONS<sup>30</sup></b>	JCI (Jordanie)	- OEB (Chypre) - UTICA (Tunisie) - MAI (Israël)	UMCE – TUSIAD	Jordanie
<b>2. COMMISSION DU DEVELOPPEMENT DU MONDE DES AFFAIRES ET DU CLIMAT D'INVESTISSEMENT<sup>31</sup></b>	FEI (Egypte)	- TISK (Turquie) - ALI (Liban) - PFI (Palestine) - Confindustria (Italie)	UMCE	Egypte
<b>3. COMMISSION DE LA TECHNOLOGIE, INNOVATION, EDUCATION, RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT<sup>32</sup></b>	CGEM (Maroc)	- TUSIAD (Turquie) - CGEA (Algérie) - FSCC (Syrie)	UMCE	Maroc

<sup>30</sup> La CT 1 sera lancée prochainement. Elle a tenu sa 1<sup>ère</sup> réunion préparatoire à Istanbul le 03 Juillet 2006.

<sup>31</sup> La CT 2 a été lancée au Caire le 11 Septembre 2006.

<sup>32</sup> La CT 3 a été lancée à Malte le 24 Avril 2006.

**Annexe 4. Les IDE dans la région MEDA (en Millions de \$)**

<b>FDI Flow s</b>	<b>1997</b>	<b>1998</b>	<b>1999</b>	<b>2000</b>	<b>2001</b>	<b>2002</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>
Algeria	260	501	507	438	1 196	1 065	634	882	1 081
Cyprus	491	264	685	804	652	297	891	1 079	1 166
Egypt	887	1 065	2 919	1 235	510	647	237	2 157	5 376
Israel	1 628	1 760	2 889	4 392	3 044	1 648	3 745	1 619	5 587
Jordan	361	310	158	787	100	56	436	651	1 532
Lebanon	150	200	250	298	249	257	2 860	1 899	2 573
Malta	81	267	822	652	314	-375	958	309	562
Morocco	1 188	417	1 376	423	2 808	428	2 429	1 070	2 933
Palestinian A.	149	58	19	76	51	41	n. a.	3	n. a.
Syria	80	82	263	270	205	225	180	275	500
Tunisia	365	668	368	779	486	821	584	639	782
Turkey	805	940	783	982	3 266	1 037	1 752	2 837	9 681
<b>Total MEDA-12</b>	<b>6 445</b>	<b>6 532</b>	<b>11 039</b>	<b>11 136</b>	<b>12 881</b>	<b>6 147</b>	<b>14 706</b>	<b>13 420</b>	<b>31 773</b>
<b>MEDA-9 without Israel</b>	<b>4 245</b>	<b>4 241</b>	<b>6 643</b>	<b>5 288</b>	<b>8 871</b>	<b>4 577</b>	<b>9 112</b>	<b>10 413</b>	<b>24 458</b>
<b>Δ in %</b>		<b>0%</b>	<b>57%</b>	<b>-20%</b>	<b>68%</b>	<b>-48%</b>	<b>99%</b>	<b>14%</b>	<b>135%</b>

Source : UNCTAD